



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires**  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

**Madame le Maire  
de la Commune de**

**57200 WIESVILLER**

Dossier suivi par : Patricia DI LORETO

Tél. : 03 87 24 31 29

Fax : 03 87 24 31 72

Mél : [patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr](mailto:patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr)

Réf. : ASPE - L9

**Objet : Dossier de déclaration concernant  
la création d'un forage pour l'alimentation en eau d'un haras à  
Wiesviller – EARL Ecurie du Ruisseau Noir – Mme MEYER J.**

Metz, le 6 mars 2015

**Accord immédiat**

**PJ : Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification**

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration déposé le 8 janvier 2015, considéré complet le 19 janvier 2015, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Le projet de forage pour l'alimentation en eau d'un haras (20 chevaux) et le nettoyage des bâtiments d'élevage à 57200 WIESVILLER**

Ce dossier a été déposé par : EARL Ecurie du Ruisseau Noir à 57200 WIESVILLER

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récepissé de la déclaration n° 57-2015-00003** du 2 février 2015 accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période d'un mois minimum, la copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien **me retourner un certificat d'affichage comportant le n° du récepissé de déclaration ci-dessus** et précisant les dates de publication à l'adresse suivante : Délégation départementale des Territoires – Unité Police de l'Eau – ZAC des Terrasses de la Sarre – C.S. 50257 – 57402 SARREBOURG CEDEX.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**La Responsable de l'Unité Police de l'Eau**

**Valérie ANTOINE-POTIER**